



PRELE : PROGRAMME RÉGIONAL
*Espaces en
libre évolution*

Bilan 2019

Hêtre (*Fagus sylvatica*)

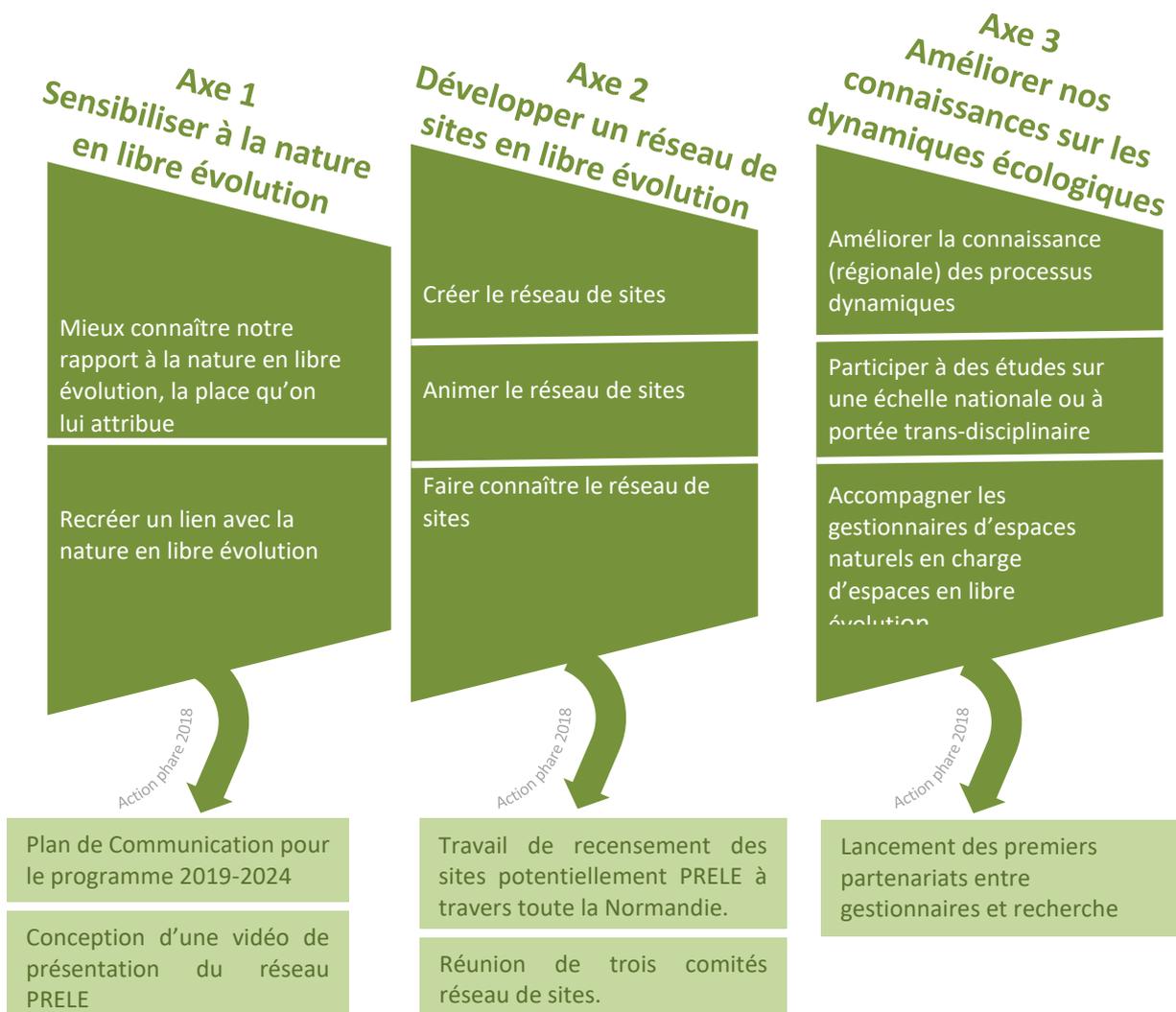
10 % de « pleine naturalité»...

Comment ne pas débiter le bilan 2019 du PRELE par l'annonce du Président de la République du 6 mai 2019 :

« D'ici 2022, nous porterons à 30 % la part de nos aires marines et terrestres protégées, dont un tiers d'aires protégées en pleine naturalité" !

Si la « pleine naturalité » est un concept difficile à définir selon le Muséum d'Histoire Naturelle et l'Agence Française pour la Biodiversité dans leur rapport d'études sur le sujet commandé par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, le PRELE y a été cité comme l'une des initiatives régionales pouvant inspirer l'échelle nationale afin d'atteindre l'objectif présidentiel. Les espaces en libre évolution, s'ils n'atteignent pas forcément le plus haut degré de naturalité, restent des refuges de nature où la spontanéité est de mise. Ces zones de non-intervention contribuent, par leur présence à la préservation d'une partie de la biodiversité normande.

Le présent rapport est une synthèse des avancées du Programme Régional d'Espaces en Libre Evolution (PRELE) en 2019. Ce programme, toujours en cours de construction, est organisé en trois axes dont les objectifs bien définis, sont les suivants



Ce programme se veut collaboratif : un grand merci à tous les partenaires qui se sont impliqués en 2019 au côté du Conservatoire.

AXE 1 : Sensibiliser à la nature en libre évolution

Réorganisation des actions autour d'un nouveau plan de communication !

Les années passées, deux sous-objectifs ont été identifiés pour cet axe :

1. Mieux connaître notre rapport à la nature en libre évolution, la place qu'on lui attribue.

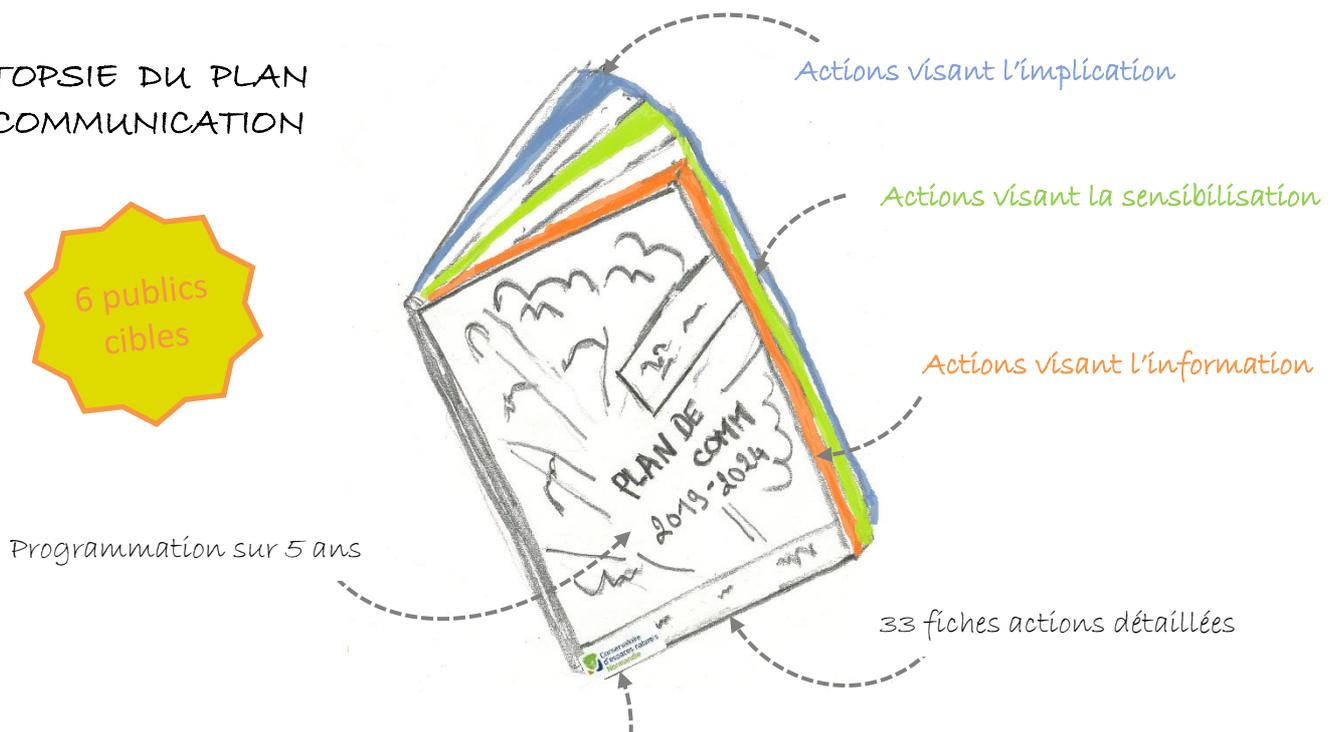
La prise de conscience de l'ambivalence de notre rapport à cette nature est le prélude à un processus de changement de regard sur ces espaces en libre évolution.

2. Récréer un lien avec la nature en libre évolution.

Celui-ci peut être émotionnel, éthique, personnel... Plus que la prise de conscience, c'est l'expérience personnelle qui peut permettre de s'interroger, de changer de regard.

Le nouveau plan de Communication est un document de 89 pages, fruit du travail collaboratif des participants du PRELE lors d'un atelier et de groupes de travail de mai à juillet 2019. Porté par Lou-Lyne Leconte lors de son stage de 3,5 mois au Conservatoire d'espaces naturels, ce plan de Communication est établi sur 5 ans. Il reprend les actions déjà identifiées les années passées et dresse une liste complète des actions de communication et d'éducation à la nature à mener.

AUTOPSIE DU PLAN DE COMMUNICATION



Le Conservatoire est le pilote ainsi que la principale structure porteuse mais certaines actions sont à mener par les partenaires également !

Plan de Communication téléchargeable sur la page internet du PRELE hébergée par le site du Conservatoire d'espaces naturels de Normandie :

http://cen-normandie.fr/sites/default/files/fichiers/plan_de_communication_2019-2024.pdf



Actions 2019 – Acteurs de l'environnement et élus

Présentation du PRELE : l'occasion d'événementiels régionaux, nationaux et internationaux (F11)

Unique en France, le PRELE a fait l'objet d'une grande attention d'acteurs de l'environnement ayant demandé au Conservatoire de promouvoir ce projet exemplaire. Le PRELE a ainsi été présenté à l'occasion des séminaires suivants :



Assises de la Biodiversité
Massy 20 juin 2019



Conseil Scientifique et
Rencontres de la région Aquitaine des gardes
du Conservatoire du Littoral
Ondres, 18 octobre 2019
Paris, 27 novembre 2019



Conference for an action plan to protect and
restaure wilderness and old growth primary
forest in Europe
Bratislava, 21 novembre 2019

On parle du PRELE dans la presse (F8)...



Reportages France Bleu
Normandie
Octobre 2019



Le Réveil Normand
Novembre 2019



Actu Environnement
juin 2019

Actions 2019 – Grand public, propriétaires, élus et ruraux

En 2019, les principales opérations envers le grand public et les propriétaires ont été les suivantes :

Festival « C'est quoi
vivre simplement ? »
Condé-en-Normandie,
Septembre 2019



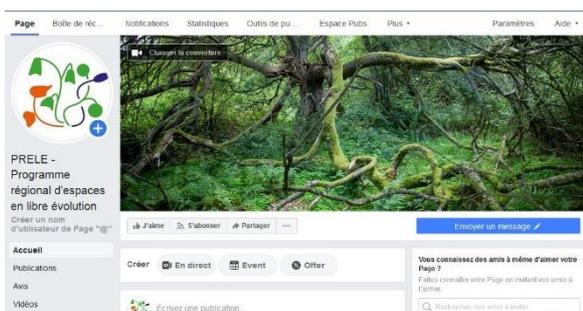
Tenue de stand d'information (F18)



Fête des plantes
Cahagnes, Novembre 2019



Sortie nature thématique (F26)

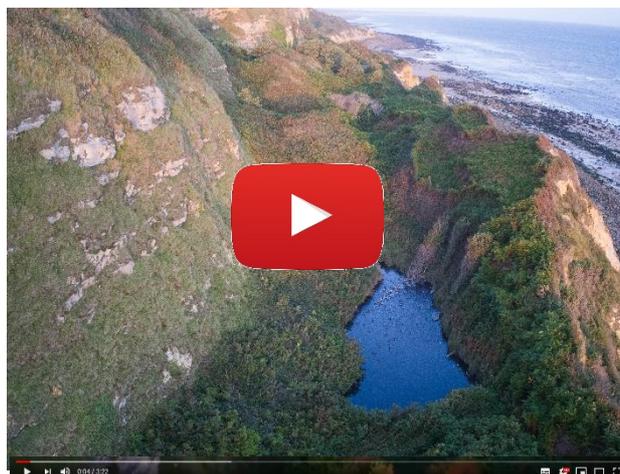


Création d'une page Facebook du PRELE (F23)

Réalisation d'une vidéo de sensibilisation

Vidéo de 3 min. présentant la nature en libre évolution en Normandie et invitant tout un chacun à participer au réseau de sites PRELE.

https://www.youtube.com/watch?v=9ilnqku_2m4&feature=youtu.be



Perspectives 2020-2021

Grâce à l'établissement d'une véritable stratégie de Communication ainsi qu'à une programmation échelonnée sur 5 ans, le plan d'action de cet axe est désormais fixé. Le tableau suivant récapitule les ambitions données pour cet axe en 2020 et 2021.

Sous-objectifs	Actions	Opérations
Mieux connaître notre rapport à la nature en libre évolution, la place qu'on lui attribue		
	Réalisation d'un colloque sur la nature en libre évolution mêlant écologues et sociologues	
	F11	Préparation du colloque (2020)
	F11	Mise en œuvre de l'évènement (2021)
	Communication auprès d'un public spécialisé	
	F21	Porter à connaissance dans la presse spécialisée
	F14	Réalisation de PPT de présentation pour diffusion au réseau PRELE
	F19	Interventions auprès de formations étudiantes
Recréer un lien avec la nature en libre évolution		
	Création et diffusion d'outils de communication sur la libre évolution	
	F22	Diffusion de la vidéo PRELE
	F21	Réalisation et diffusion d'un poster grand public sur la nature en libre évolution
	Développement d'activités de communication et d'éducation à la nature	
	F27	Opération de Crowdfunding pour l'achat d'une parcelle en libre évolution
	F12	Montage et mise en œuvre d'un projet artistique sur le thème de la nature en libre évolution
	F32	Création d'un réseau d'ambassadeurs du PRELE et animation de ce dernier

FXX = numéro de fiche dans le plan de Communication auquel correspond l'action

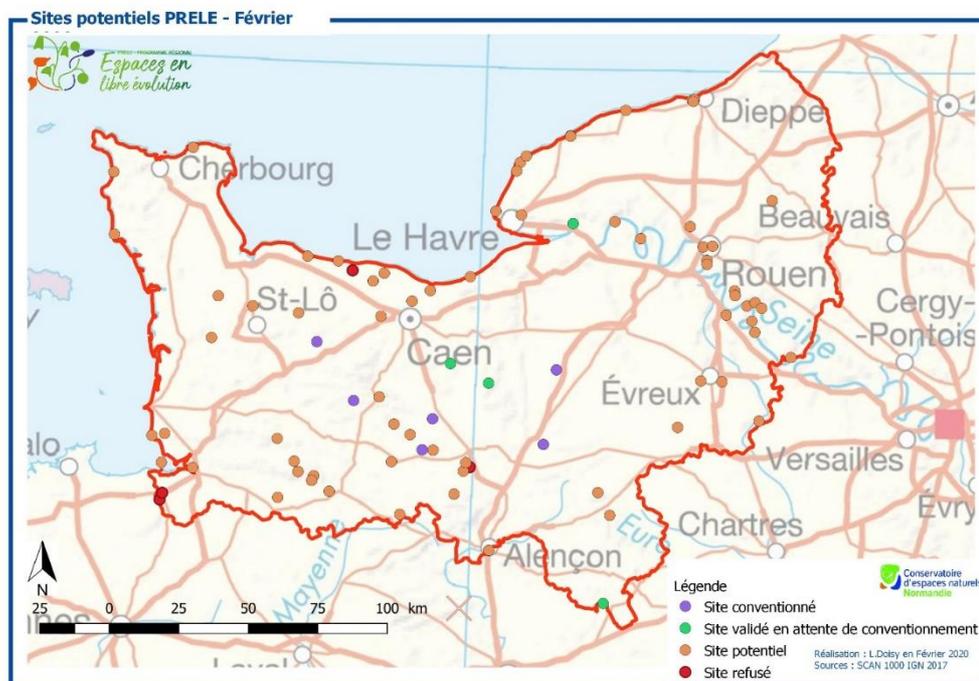
AXE 2 : Développer un réseau de sites en libre évolution

Pour cet axe, le programme en est à l'étape de constitution du réseau. Ce réseau s'adresse autant à des particuliers qu'à des propriétaires publics d'espaces naturels. L'année 2019 a été consacrée à la recherche de sites potentiels PRELE, ainsi qu'à l'organisation des comités réseaux de sites. Une réunion bilan des comités, initialement prévue fin 2019, a été reportée début 2020.

Recensement des premiers sites PRELE potentiels aux côtés des partenaires



Réunion de 3 Comités réseau de sites en 2019



Au final, à l'issue des deux années expérimentales de lancement de ce réseau via un comité chargé d'inscrire individuellement chaque site potentiel, 15 sites naturels ont pu être étudiés. Neufs sites ont été retenus et, à ce jour, cinq d'entre eux ont déjà intégré le réseau d'espaces en libre évolution.

Les neufs sites retenus en images ...

Vallon du Virier (76)



Bois de pente de la cavité d'Orbec (14)



Bois de pente du Billoz (14)



Anciennes prairies du Hamel (14)



Bois humide de Cisai-Saint-Aubin (61)



Ancien étang de la Fresnaye-au-Sauvage (61)



Anciennes prairies humides du Loterot (14)



Bois de la tourbière de Saint-Aubin (14)

Jeune bois du Bignon (61)

En bref, les sites retenus sont majoritairement des zones humides (2/3), boisées (4/5), non patrimoniales (2/3) en libre évolution depuis, soit 15-20 ans (5/9), soit 60-70 ans (4/9). Tous ces sites font état de l'absence d'activités humaines : pas de pêche ni de chasse, pas d'exploitation domestique de bois ni de cueillette. Seul un tiers est ouvert au public et possède des sentiers dédiés. En terme de continuité écologique, les sites retenus sont majoritairement situés dans des secteurs de corridors ou réservoirs de biodiversité de la trame verte et bleue. Cette continuité est jugée pleine dans 5 cas sur 9, partielle dans 2 cas sur 9 et absente dans 2 cas sur 9. Seuls 2 sites font état de la présence d'espèces exotiques envahissantes.

Les neufs sites retenus en images

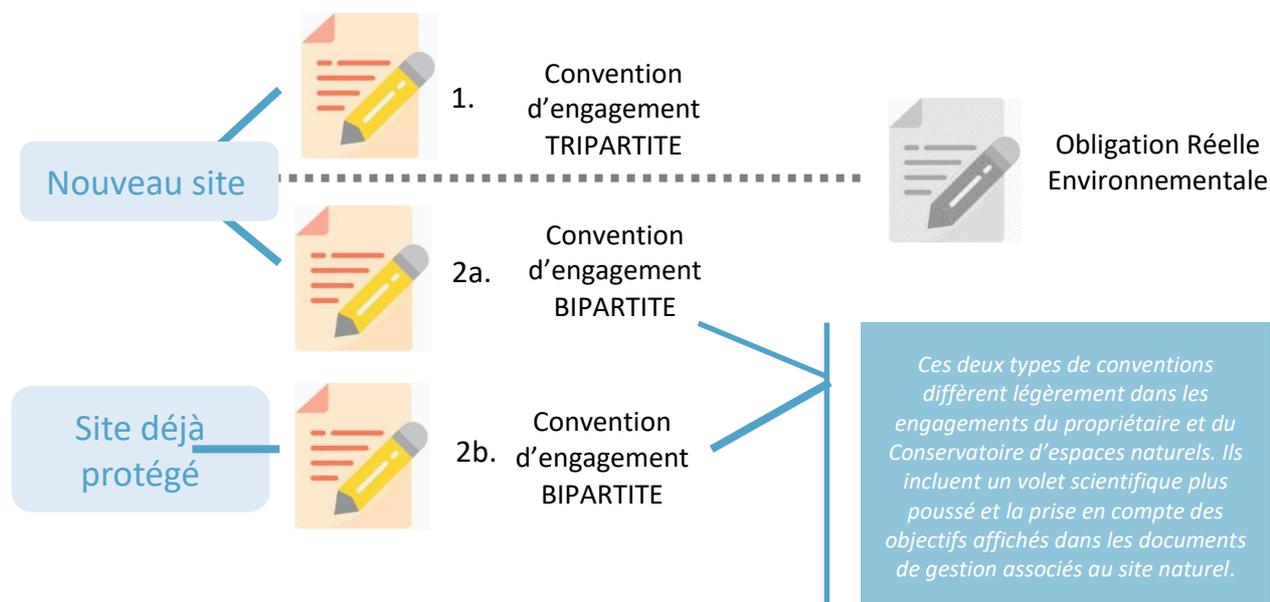
Parmi les critères ayant été décisifs pour une inscription, figurent en tête la motivation et l'engagement du propriétaire à intégrer le réseau. En effet, il a été choisi de créer un réseau ouvert à tout type de propriétaire, sur la base d'un engagement sur le long terme (30 ans). Il est donc apparu essentiel pour les membres du comité réseau de sites, que l'engagement de celui-ci soit étayé et clair pour intégrer le réseau. Une telle inscription correspond à une forme de « labellisation » par laquelle les participants du PRELE reconnaissent l'engagement du propriétaire et la participation de son terrain à la préservation de la biodiversité.

A contrario, le risque, même minime, d'une opposition directe entre des objectifs patrimoniaux de biodiversité officiellement fixés et un choix de laisser évoluer librement une parcelle sur un site potentiel, a conduit le comité réseau de sites à refuser l'inscription. La communication reste importante et une « labellisation PRELE » ne doit pas servir à complexifier les messages en terme de protection de la nature localement.

Une analyse plus poussée des critères à retenir pour la formalisation du réseau PRELE sera portée en 2020.

Modalités de formalisation du réseau : améliorations de 2019

En 2019, le modèle de convention d'engagement PRELE a été mis à jour et adapté aux situations concrètes rencontrées grâce à l'inscription des premiers sites au réseau. Ainsi, la convention a été déclinée dans 3 versions similaires selon les cas suivant :



Créée avec la loi pour la reconquête de la biodiversité en 2016, l'Obligation Réelle Environnementale est un outil juridique permettant de formaliser des engagements en faveur de la nature par n'importe quel type de propriétaire sur ses parcelles. Ces obligations sont attachées aux parcelles pendant toute la durée du contrat et non à son propriétaire. L'assurance que les modalités d'usage seront transmises fonde la force de l'outil. Celui-ci est un outil tout à fait adapté à la formalisation du réseau PRELE. Plus lourd mais également plus robuste juridiquement qu'une simple convention d'engagement, l'ORE est une alternative nouvelle et à développer dans le cadre du réseau PRELE. Son utilisation a été étudiée en 2019 par le Conservatoire d'espaces naturels, et un premier site a été inscrit au réseau via ce dispositif : le bois humide de Cisai-Saint-Aubin. La signature de cette première « ORE PRELE » a été l'occasion d'organiser une inauguration contribuant à faire connaître le dispositif. (cf. paragraphe ci-dessous).

Inauguration d'un espace en libre évolution : le cas du site de Cisai-Saint Aubin

Le 9 novembre, sous une pluie automnale, une cinquantaine de personnes a répondu à l'invitation conjointe de M. et Mme Andouard et du Conservatoire d'espaces naturels pour inaugurer la première Obligation Réelle Environnementale incluant un secteur en libre évolution.



A cette occasion, élus locaux et nationaux se sont déplacés et ont félicité les propriétaires pour leur engagement. Présentation de la vidéo de sensibilisation du PRELE et visite de terrain commentée par le Conservatoire d'espaces naturels étaient au programme et ont permis de faire connaître le nouveau réseau d'espaces en libre évolution ainsi que le dispositif « ORE ».

Perspectives 2020-2021

L'année 2020 marque la fin de la période transitoire de deux ans prévue pour la définition des critères d'un site en libre évolution à inscrire au réseau. Un comité « réseau de sites final » sera organisé et permettra de stabiliser les critères d'un site en libre évolution dans le cadre de ce programme. Cette réunion marquera la fin de la première étape de développement du réseau.

Les années 2020 et 2021 seront consacrées à la mise en œuvre des étapes 2 et 3 :

- Etape 2 : Déploiement du réseau de sites en libre évolution
- Etape 3 : Animation de ce nouveau réseau d'espaces naturels

Etapes	Actions	Opérations
Etape 1 : Formalisation du réseau		
	Stabilisation des critères d'un espace en libre évolution	
	F33	Comités réseau de sites
Etape 2 : Déploiement du réseau		
	Développement du réseau par des sites non encore protégés	
		Réponses aux sollicitations des propriétaires privés pour l'intégration au réseau
		Formalisation des candidatures (visite de terrain + fiches de candidature)
		Signature de conventions PRELE
	Développement du réseau par des sites protégés	
		Rencontre des propriétaires et gestionnaires
		Adaptation du réseau aux contraintes des gestionnaires et propriétaires
Etape 3 : Animation du réseau		
	Accompagnement des premiers propriétaires	
	F5	Installation de panneaux
		Organisation d'inauguration de sites
		Visite de sites grand public
	Communication spécifique au réseau	
		Rencontre annuelle des propriétaires PRELE
		Diffusion de la vidéo PRELE

FXX = numéro de fiche dans le plan de Communication auquel correspond l'action

AXE 3 : Améliorer la connaissance sur les dynamiques écologiques

Cet axe a pour objet le développement d'actions de connaissances, principalement en écologie. Issu d'une attente plus précise de participants du PRELE ayant un profil de gestionnaires d'espaces naturels ou d'expertise naturaliste, cet axe se décline en trois sous-objectifs :

1. **Améliorer la connaissance (régionale) des processus dynamiques**
2. **Participer à des études sur une échelle nationale ou à portée trans-disciplinaire**
3. **Accompagner les gestionnaires d'espaces naturels en charge d'espaces en libre évolution**

Afin de mettre en œuvre ces sous-objectifs, l'année 2019 devait être consacrée au développement de partenariats entre le monde de la recherche et les partenaires du PRELE. Les paragraphes suivants détaillent ainsi les actions menées dans cette intention.

« ZOLIBREVO », un premier essai de partenariat recherche/gestionnaire



L'Agence Française pour la Biodiversité a lancé en 2019 un appel à projet de recherche sur la « Fonctionnalité des milieux terrestres et efficacité des pratiques de gestion ». L'Université de Rennes, en association avec le Conservatoire d'espaces naturels, a alors répondu à cet appel en proposant un projet visant l'amélioration des connaissances autour des fonctionnalités des boisements humides alluviaux en libre évolution. L'objectif final de ce projet était de proposer un protocole de suivi des dynamiques écologiques de ce type de zone en libre évolution en se basant sur des sites

expérimentaux bretons et normands. En effet, les boisements humides alluviaux sont courants dans les petites vallées humides, notamment de têtes de bassin versants, de ces deux régions. Ils sont le résultat d'un abandon pastoral commencé dans les années 60 et sont aujourd'hui peu étudiés. Malheureusement et malgré l'intérêt exprimé par l'AFB autour de ce projet, ce dernier n'a pas été retenu dans le cadre de cet appel d'offre.

Ce travail de construction d'un partenariat recherche/gestionnaire reste une base intéressante qui a été le sujet d'un projet tutoré porté par trois élèves ingénieurs en « génie de l'environnement » d'AgroCampus Ouest. Les étudiantes ont ainsi débuté fin 2019 leur projet sur l'établissement d'une première liste d'indicateurs de biodiversité en vue de les utiliser dans un futur protocole de suivis des dynamiques des boisements humides spontanés. Les résultats seront présentés aux membres du PRELE en 2020.

Club « Naturalité » de la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité

Dans le but de faire émerger à l'échelle nationale des partenariats entre la recherche et les gestionnaires sur l'amélioration des connaissances autour de la nature en libre évolution, le Conservatoire d'espaces naturels a intégré le club « Naturalité » de la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité. L'objectif de ce groupe est d'identifier les besoins en terme d'amélioration de connaissances autour de la question de la naturalité. Le Conservatoire d'espaces naturels a ainsi présenté le PRELE aux



membres du groupe et témoigné des besoins dans ce domaine exprimés lors des groupes de travail de cet axe par les participants du programme. Affaire à suivre...

Cartographie du degré de naturalité en France : contribution des participants du PRELE à la phase test



Piloté par les Universités de Nantes et de Leeds, un projet de cartographie de la « naturalité » de la France est en cours de réalisation. En 2019, les chercheurs ont atteint l'étape 2 consistant en un premier test du modèle cartographique sur 10 départements français. Parmi eux, le département du Calvados a été choisi. Les participants du PRELE de ce département ont ainsi été conviés à donner leur avis de terrain sur les résultats de cette carte afin d'aider les chercheurs à adapter au mieux le modèle aux réalités de terrain.

Perspectives 2020-2021

Une partie des actions à développer dépend des futurs partenariats possibles entre chercheurs et gestionnaires de milieux naturels. C'est pourquoi, pour les années 2020-2021, le travail d'animation du programme pour cet axe se focalisera sur la participation à des études et groupes d'échanges à l'échelle nationale. Le recueil des initiatives concernant l'amélioration de la connaissance sur la thématique dans d'autres régions alimentera en réflexions le groupe de travail de cet axe, dans l'espoir de monter un projet scientifique ambitieux répondant aux attentes de ses participants.

Sous-objectif	Actions	Opérations
Améliorer la connaissance (régionale) des processus dynamiques		
		Veille bibliographique régionale des études scientifiques sur les processus dynamiques
		Etablissement d'un protocole de suivis pour les boisements alluviaux en libre évolution
		Montage d'un projet de recherche inspiré du projet Ecofriche de Bretagne
Participer à des études sur une échelle nationale ou à portée trans-disciplinaire		
		Participation à la cartographie nationale de la naturalité menée par l'Université de Nantes et de Leeds
En partie F31		Participation au Club FRB sur la naturalité
En partie F31		Participation au groupe UICN « Wilderness et Nature Férale »
Accompagner les gestionnaires d'espaces naturels en charge d'espaces en libre évolution		
		Développement de partenariats entre gestionnaires et chercheurs

FXX = numéro de fiche dans le plan de Communication (annexe) à laquelle correspond l'action

Participants associés au programme

(non exhaustif !)

Conservatoire Botanique National

